



DOSSIER DISCIPLINE N°22
Décision du 30 janvier 2018

DOSSIER N°22
3^{ème} Faute Technique

Ont pris part aux délibérations : Mmes BŒUF, BOUCHARDON
MRS. ERINTCHEK, GONTHIER

Objet : Attendus

- **Suspension d'un week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives. La peine ferme s'établira du 3 mars 2018 au 4 mars 2018 inclus au licencié VT894136 du club SUD LYONNAIS BASKET.**